

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
16/10/2024

Etaient présents : Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2024-73- Tarifs du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025 – Activités Jeunesse

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

VU la délibération n°2024-38 en date du 28/05/24 - Tarification de l'accueil périscolaire du 01/08/2024 au 31/12/2024,

VU la délibération n°2024-39 en date du 28/05/2024 - Tarification périscolaire pour l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) « La Roseraie » de Jussy » – du 01/08/2024 au 31/12/2024,

VU la délibération n°2024-40 en date du 28/05/2024 - Tarification des animations à destination des adolescents du 01/08/2024 au 31/12/2024,

VU la délibération n°2024-47 en date du 25/06/2024 - Tarification des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs pour les enfants en maternelle et en élémentaire du 01/08/2024 au 31/12/2024,

Le Conseil Municipal se réservant le droit, en fonction des évolutions des budgets, de modifier les tarifs en cours d'année.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

MAINTIENT les tarifs des délibérations précitées ci-dessus jusqu'au 31 juillet 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-73DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

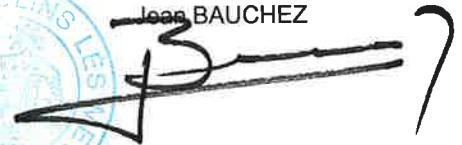
Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/10/2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.